



Aux membres du Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale.



Le 21 novembre 2006



Madame,  
Monsieur,



Nous souhaitons attirer votre attention sur l'évaluation du Fipronil, actuellement en cours dans le cadre de l'évaluation des pesticides conformément à la directive 91/414. L'évaluation du risque de cette substance active nous semble en effet présenter certaines carences, en regard notamment de l'évaluation du risque pour les abeilles. Vous trouverez, jointe à la présente, une note succincte présentant un point de vue d'apiculteurs sur le dossier.



Pour cette raison nous vous demandons instamment de ne pas inscrire le Fipronil à l'Annexe I de la directive 91/414 dans les conditions actuelles. Aucune considération d'ordre économique ou de marché ne devrait prévaloir sur la protection de notre environnement et la préservation des abeilles, qui sont un des composants essentiels de notre agriculture.



Nos considérations sur la toxicité du Fipronil sont fondées sur certains éléments du DRA et les conclusions de la revue par les Pairs de l'évaluation du risque, et peuvent être synthétisées comme suit :



Friends of the Earth Europe



**Le Fipronil est extrêmement toxique pour les abeilles.** En témoigne son extrême toxicité aiguë : la DL50 (dose létale 50), qui se mesure en µg par abeilles, est pour ce produit de l'ordre du nanogramme par abeilles.



**Le Fipronil est neurotoxique :** cet insecticide a le pouvoir de bloquer certains mécanismes de la neurotransmission chez l'insecte adulte ou la larve. En très petites quantités (aux environs d'un ppb, part par milliard), ce composé est susceptible de provoquer, sans tuer l'insecte, des perturbations comportementales (par exemple des erreurs d'orientation) qui peuvent être mortelles pour la colonie, dont la survie dépend de l'intégrité des facultés de ses membres[1].



Mitteldeutsche  
Bienenunion EV

**Le Fipronil est systémique :** ce type de traitements, dont c'est la vocation de se répandre dans la plante, sont susceptibles d'en contaminer toutes les parties, y compris les pièces florales. Il est aujourd'hui prouvé[2] que la substance se retrouve dans le nectar et le pollen des plantes issues de semences traitées. Ces substances contaminent ainsi l'alimentation des abeilles et de leur couvain.



natagora





AGA



BRAL



Friends of the Earth Europe



IEB



Inter Environment Wallonie



KONINKLIJKE VLAAMSE IMKERBOND



Landesverband für Bienenzucht



Mitteldeutsche Imkerunion EV



natagora



NATURE & PESTICIDES EUROPE



PAN Europe



UNAAPI  
Unione Nazionale  
Associazione Apicoltori Italiani



www.umweltbund.eu

Enfin, le rapport d'évaluation du risque (Draft assessment report) et la Conclusion de la revue des Pairs nous pose problème. En effet, le DRA affirme la non pertinence du calcul du quotient de risque (Hazard Quotient) pour les abeilles en matière de traitements de semences. Si les experts estiment nécessaire de remplacer cet indice par un autre, mieux à même de traduire le risque pour les abeilles d'un traitement de semences, il revient à l'autorité européenne de modifier préalablement en ce sens les annexes de la directive. Tant qu'une telle modification légale n'est pas intervenue, les dispositions concernées restent pleinement d'application.

De manière générale, nous demandons qu'aucune molécule présentant une toxicité élevée à l'égard de l'abeille (HQ>50) ne soit inscrite à l'annexe I de la directive 91/414 tant que des tests indépendants et validés n'ont pas démontré l'innocuité du produit pour l'abeille, son couvain, et le fonctionnement de la colonie prise comme système.

Permettez-nous de vous rappeler l'importance des abeilles dans les écosystèmes et dans l'économie agricole (un exemple : aux USA la contribution totale des abeilles au PIB américain a été estimée en 2000 à 15 milliards de dollars - source INRA).

Espérant de vous une écoute attentive, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

#### Les associations:

Associazione Apicoltori Professionisti Italiani  
Asociación Galega de Apicultura  
Deutscher Beruf und Erwerbs Imkerbund  
European Professional Beekeepers association  
Fédération apicole belge – Belgische Bijenteelfederatie v.w.z  
Friends of the Earth Europe  
Koninklijke Vlaamse Imkerbond  
Lëtzebuerger Landesverband fir Bienenzucht  
Mitteldeutsche Imkerunion EV  
Mouvement pour le droit et le respect des générations futures  
Natagora  
Nature et Progrès Belgique  
Pesticide Action Network Europe  
Syndicat national d'apiculture  
Umweltbund  
Unione Nazionale Associazioni Apicoltori Italiani  
Union nationale de l'apiculture française  
Fédérations belges d'environnement BBL – BRAL – IEB – IEW,

Contact et coordination: Inter Environnement Wallonie – 6, Boulevard du Nord – 5000 Namur (Belgique)

[1] Voir notamment Colin & alii, 2004 : *A method to quantify and analyse the foraging activity of honey bees : relevance to the sublethal effects induced by systemic insecticides*, Arch. Environn. Contamin. Toxicol. 47, 387 – 395 ; ou encore Suchail S., Guez D. and Blezunces L.P., 1999 : *Acute and chronic toxicity of Imidacloprid and its metabolites in Apis mellifera*, 7th Bee protection symposium, Hazards of pesticides to bees, 7 – 9, september 1999.

[2] Voir par exemple Chauzat et alii, 2006: *A survey of pesticides residues in pollen loads collected by honey bees in France*, J. Econ. Entomol. 99 (2): 253 - 262 ; Rortais et alii, 2005 : *Modes of honeybees exposure to systemic insecticides : estimated amounts of contaminated pollen and nectar consumed by different categories of bees*, Apidologie 36 (2205), 71 – 83.